

-----  
**CHARTRE D'ADHESION**  
**des professionnels et des usagers**

au  
**Réseau OMBREL**  
Organisation Mamans Bébé de la Région Lilloise  
-----

Le réseau de santé de périnatalité OMBREL est promu par une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Les personnes physiques ou morales intervenant à titre professionnel ou bénévole dans le réseau s'engagent à respecter les dispositions contenues dans les statuts et le règlement intérieur de l'association. Les conditions d'adhésion sont définies à l'article 2 du règlement intérieur. La charte rappelle la mission, les objectifs et les valeurs du réseau OMBREL, et présente les engagements que prennent les personnes qui adhèrent au réseau.

**ARTICLE 1 : Missions et valeurs du réseau**

Conformément au cahier des charges publié en juillet 2015, un réseau de santé en périnatalité est une structure de coordination, d'appui, d'évaluation et d'expertise médicale exerçant des missions dans le champ de la santé périnatale, **en amont et en aval de la naissance**. En ce qui concerne les enfants vulnérables, il assure ces missions au-delà de la période périnatale, au cours des premiers mois ou années de vie selon les cas, jusqu'à l'âge de 6 ans au maximum.

Il a pour objectifs :

- d'assurer une cohérence et une synergie renforcées des interventions dans le champ périnatal et de promouvoir la sécurité des soins et la qualité de la prise en charge pour chaque femme et chaque nourrisson sur le territoire régional
- d'assurer la cohérence et la qualité du suivi spécifique des enfants vulnérables

**Les valeurs du réseau sont:**

- l'humanité, la proximité et la sécurité
- les soins centrés sur la famille et non sur l'organisation des services et des professionnels
- le respect d'une prise en charge globale
- le respect du dialogue entre professionnels
- favoriser le dialogue et respecter les choix des couples
- délivrer aux couples une information validée, claire, loyale et complète

**ARTICLE 2 : Engagement des professionnels de santé**

Le professionnel de santé signant la Charte du Réseau OMBREL s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur du réseau OMBREL
- Permettre une prise en charge globale et continue, notamment dans le cadre d'une organisation ville-hôpital
- Respecter les recommandations de transferts périnatals, transferts post-natals et rapprochement mère-enfant
- Elargir le cadre de la prise en charge de la femme enceinte et du nouveau-né en intégrant toutes les composantes nécessaires à des soins globaux (entretien prénatal précoce, préparation à la naissance et à la parentalité, ...)
- Assurer le lien mère-enfant, notamment en cas de transfert
- Informer et accompagner les futurs parents
- Assurer le partage de l'information
- S'inscrire dans une démarche qualité ayant pour but d'améliorer la prise en charge et les pratiques professionnelles
- Prendre connaissance des recommandations professionnelles émises ou diffusées par le réseau. Utiliser et diffuser les documents du réseau
- Participer aux actions de mesure de la valeur ajoutée du réseau par le biais de l'évaluation
- Utiliser le dossier périnatal partagé et respecter sa vocation à être porté par la patiente
- Respecter l'ensemble des règles de bonnes pratiques en matière de dépistage et de diagnostic prénatal
- Ne pas utiliser son adhésion au réseau à des fins de promotion ou de publicité

### ARTICLE 3 : Engagement des usagers ou des associations d'usagers

Conformément au règlement intérieur, tout **usager** peut adhérer de manière volontaire au réseau s'il réside dans le bassin de vie de Métropole/Flandres intérieures, et/ou s'il participe à l'activité du réseau en s'impliquant dans l'un ou l'autre de ses groupes de travail.

L'utilisateur s'engage à :

- participer aux réunions du réseau et aux sollicitations de l'équipe de coordination en fonction de son temps, de sa motivation et de ses moyens
- partager les informations
- ne pas utiliser les listes de diffusion ou son adhésion à des fins commerciales
- respecter la diversité d'opinions

Je soussigné(e),

NOM :

PRENOM :

QUALITE :

COORDONNEES PROFESSIONNELLES (ou personnelles si Usager)

Adresse :

Numéro de téléphone professionnel (ou personnel si Usager) :

Email professionnel :

Email personnel :

Souhaite adhérer au réseau OMBREL et ai pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du réseau OMBREL.

- Je souhaite que mes coordonnées soient accessibles au public (coordonnées professionnelles uniquement) sur le site du réseau [www.ombrel.fr](http://www.ombrel.fr)
- Je souhaite que mes coordonnées soient accessibles aux professionnels (coordonnées professionnelles uniquement) sur le site du réseau [www.ombrel.fr](http://www.ombrel.fr)

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

A :

Le :